

COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE
CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2019

L'an 2019, le 18 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe VOYET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13 décembre 2019.

Étaient PRÉSENTS : Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Michèle LEGRAND, Jean-Jacques BOURGINE, Julien BIRRE, Vincent FAUCHEUX, J-Roger RAVEL, Claude THERIN, Christian ARRONDEAU, Laurent ARRONDEAU, Gérald TRUBERT, Ludovic GUESNET, Michèle COLOMBANI, Corinne BOUCHET, Pascal GAUCHERON, Bruno LECUREUR, Nadine LE ROUX, François ISAMBERT, Jacques DUCIMETIERE, Jérôme VINCHON, Jean-Michel BRANTONNE, François VASSORT, Serge TRUBERT, Sébastien LAMACHE, Florence TICOT.

Absents excusés :

Paul GUESNET pouvoir à Ludovic GUESNET,
Benoit LHOSTE pouvoir à Julien BIRRE,
Caroline DELARUE pouvoir à Philippe VOYET,
Patrice BIRRE pouvoir à Michèle LEGRAND,
Emmanuel MARTIN, Blandine MARCHON, Stéphane CHANCOLLON, Sylvain CHAMPOLIVIER, Stéphane POUPAUX, Maryline LELIEVRE, Marc HENRION.

Absents non excusés : Bruno WISSOCQ, Florence FONCK, Géraldine GRILLON, Lydie AUDOUARD, Michael DELVOYE, Séverine ROBERT, Marc LEMAIRE, Muriel PUSTAY, Franck VANNEAU, Aurélie GAINÉ, Juan DIAS, Béatrice LEFÈVRE, Pierre LHOPITEAU, Frédéric VERDOT.

Secrétaire de séance : Ludovic GUESNET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 04.11.2019
- Eau : modification du taux interconnexion – Envoi des factures aux propriétaires et non plus aux locataires ;
- Modification du nom de certaines rues ;
- Travaux 2020
 - ⇒ Fains : devis pour châssis salle polyvalente afin de protéger le vitrail de l'humidité et des chocs
 - ⇒ Germignonville : aménagement d'un parking à Saint Léonard
 - ⇒ Viabon : toiture de la salle de quartier ;
- Arrêté RECYCLEO (Villeau) ;
- Remembrement Villars ;
- Avancement de grade ;
- Création de poste « adjoint technique principal de 2^{ème} classe » ;
- Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts ;
- Tarifs communaux (salles polyvalentes, cimetières) ;
- Subventions aux associations ;
- Participation Éole à l'arbre de Noël 2019 ;
- Convention SMBP pour gravats ;
- Déneigement ;
- Questions diverses.

Compte rendu Conseil Municipal précédent.

Le dernier compte rendu du 04 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

Eau : modification du taux interconnexion

Une discussion s'engage à propos des différentes modifications de participation à la Communauté de Commune Cœur de Beauce pour les investissements d'interconnexion ainsi que pour la fourniture de l'eau concernant Fains la Folie et Villeau dès maintenant puis Viabon et Baignolet fin 2020.

Le coût d'investissement interconnexion sera de 0.47€ ht/ m³ et le taux de fourniture de l'eau sera de 0.25€ ht/m³.

La facturation 2020 pour nos abonnés restera sans changement, et pour la facturation 2021 les tarifs de l'eau seront revus lors de l'établissement des budgets 2020.

Modification du nom de certaines rues.

De nombreuses rues sur Éole en Beauce portent le même nom, ce qui provoque des erreurs dans la distribution du courrier ainsi que dans la livraison de colis mais également une difficulté pour les services de secours.

D'autre part l'accès à la fibre sera possible pour tous nos administrés au cours des mois à venir. Pour obtenir cet accès nous devons absolument définir les adresses avec précision.

Concernant :

- Germignonville : Rue du château d'eau et rue de la mairie vont être remplacées par « rue Ludovic Godin »
Rue de l'église va être remplacée par « rue Simon Lavo »
- Baignolet : Rue de la mairie va être remplacée par « rue Montbarry »
Création d'une rue: « rue du cimetière »
Chemin de Bercis devient « Chemin de prieuré »

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Concernant Fains la Folie et Villeau c'est en cours.

Prévision travaux 2020.

- Fains la Folie : Châssis pour protéger vitrail de la salle des fêtes. Présentation d'un devis pour un montant de 1700€ TTC.
- Germignonville : Aménagement d'un parking à St Léonard , Jeux pour le parc, bordures des trottoirs autour de la salle des fêtes, rampe d'accès handicapé à l'église.
- Viabon : Toiture de la salle des quartiers, portes du cimetière, jeux pour le parc.
- Baignolet : Porte du château d'eau, parking salle des fêtes.

Reste à l'étude de trouver la meilleure solution pour le balayage des trottoirs, soit l'acquisition d'une balayeuse automotrice, soit la prestation dans le cadre de l'appel d'offre de la Communauté de Commune Cœur de Beauce.

Arrêté RECYCLEO (Villeau).

L'arrêté initialement prévu pour 2 ans est prolongé par un arrêté de madame la préfète pour 8 ans.

Remembrement Villars .

Le maire explique que le conseil départemental doit recueillir l'avis de notre commune sur le mode d'aménagement foncier de Villars et l'extension sur la commune déléguée de Villeau. Après avoir présenté le plan proposé et accepté par la commission communale d'aménagement foncier de Villars,

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Avancement de grade .

Monsieur le maire explique que l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, a modifié l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ainsi l'avancement de grade n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers mais il appartient à l'assemblée délibérante, de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emploi.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité pour un taux à 100 %

Création de poste « adjoint technique principal de 2^{ème} classe ».

M. SAULNIER Maxence va passer un concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe .Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, un emploi permanent adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures par semaine.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité.

Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts 2019 .

Vu l'article L1612.1§3 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Soit pour le budget principal :

Au chapitre 204 : 21.625.00 €

Au chapitre 21 : 80 754.25 €

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Et pour le service de l'eau :

Au chapitre 2156 : 20 123.74 €

Au chapitre 2158 : 67 500.00 €

Tarifs communaux des salles polyvalentes.

Le tarif des salles polyvalentes de la commune d'Éole en Beauce a été proposé de la façon suivante :

	Du 01/05 au 30/09		Du 01/10 au 30/04	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
BAIGNOLET				
1 jour	130 €	260 €	160 €	290 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	430 €
Petite salle	50 €/jour	/	50 €/ jour	/
FAINS LA FOLIE				
1 jour	130 €	260 €	160 €	290 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	430 €
GERMIGNONVILLE				
1 jour	130 €	260 €	160 €	290 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	430 €
VIABON				
1 jour	130 €	400 €	160 €	430 €
2 jours	200 €	600 €	230 €	630 €
Petite salle	80 €/1 jour 120€/2 jours	/	80 €/1 jour 120€/2 jours	/
VILLEAU				
1 jour	130 €	260 €	160 €	290 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	430 €
Pour toutes les salles				
Réunion ou vin d'honneur (4h)	50 €	50 €	50 €	50 €

Et une caution de 2000 euros pour chaque grande salle et 500 euros pour les petites salles.

Villeau : Tables →4€, Chaises→0.40cts, Vidéoprojecteur→30€, Sonorisation de voix→30€, Barnums (x2) 3x6m→50€ / Barnum

Les conseillers ont votés « pour » à l'unanimité

Tarifs cimetières

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués à ce jour, et propose de reconduire les tarifs pour la commune d'Éole-en-Beauce soit :

Concession trentenaire : 200 €

Concession cinquantenaire : 400 €

Taxe inhumation : 100 €

Cav'urne pour 50 ans : 150 €

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Subventions aux associations.

Validation des subventions aux différentes associations non Éoloise

Sur proposition :

École Jeanne d'Arc : 11€ / Enfants, Tennis Club : 50€, Harmonie de Voves : 50€, Arc-en-ciel : 50€, Gais Moissonneurs : 50€, Judo Club : 50€, Nautic Club : 50€, Secours Catholique: 180€, AFM Téléthon : 50€, ADMR portage repas et SSIAD : 100€, B.O.B (Badminton Orgères en Beauce) : 50€, Association de Gymnastique Yoga : 50€,

Adhésion : Maison du tourisme Cœur de Beauce Beauce : 150€, Fondation du patrimoine : 120€.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Validation des subventions aux différentes associations Éoloise

Familles Rurales de Viabon : 1100€, Familles Rurales de Fains-la-Folie : 800€, Comité des Fêtes de Baignolet : 600€,

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Gardiennage des églises

50 €/église est proposé.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Participation à l'arbre de Noël 2019.

Monsieur le maire propose une participation de 350€ pour l'arbre de Noël qui s'est déroulé le vendredi 13 décembre 2019.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Convention SMBP pour gravats.

Une convention avec SMBP sera mise en place pour d'une part déposer des gravats autorisés dans leur carrière et d'autre part pour avoir accès privilégié à des fournitures de calcaire.

Déneigement.

Prévoir un plan de salage de la commune pour nos employés communaux.

Pour le déneigement des conventions avec le département sont mises en place sur Fains la Folie, Villeau et Germignonville. Et une convention de la commune pour 2 lames de déneigements sur Viabon chez Mr ROBERT et Mr WISSOCQ.

Questions Diverses.

L'adhésion à la fourrière départementale arrive à échéance au 31/12/2019.

Pour son renouvellement,

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Clôture de séance à 22h03.



Secrétaire de séance
L.GUESNET